

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

2008/2099(INI)

6.6.2008

AMENDEMENTS 1 - 123

Projet de rapport
Patrizia Toia
(PE405.999v01-00)

"Tirer pleinement parti du dividende numérique en Europe: pour une démarche commune d'utilisation du spectre libéré par le passage au numérique"
(2008/2099(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Dragoş Florin David

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que le passage de la télévision terrestre de l'analogique au numérique d'ici la fin de l'année 2012 va, du fait de la meilleure efficacité de transmission, libérer une quantité de spectre sans précédent dans l'Union européenne, ce qui permettra de réattribuer des fréquences et ouvrira de nouvelles possibilités de croissance pour les marchés,

Amendement

A. considérant que le passage de la télévision terrestre de l'analogique au numérique d'ici la fin de l'année 2012 va, du fait de la meilleure efficacité de transmission, libérer une quantité de spectre sans précédent dans l'Union européenne, ce qui permettra de réattribuer des fréquences et ouvrira de nouvelles possibilités de croissance pour les marchés ***et des perspectives d'amélioration de la qualité des services fournis aux consommateurs,***

Or. ro

Amendement 2
Anni Podimata

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que le passage de la télévision terrestre de l'analogique au numérique d'ici la fin de l'année 2012 va, du fait de la meilleure efficacité de transmission, libérer une quantité de spectre ***sans précédent*** dans l'Union européenne, ce qui permettra de réattribuer des fréquences et ouvrira de nouvelles possibilités de croissance pour les marchés,

Amendement

A. considérant ***que l'on s'attend à ce*** que le passage de la télévision terrestre de l'analogique au numérique d'ici la fin de l'année 2012, du fait de la meilleure efficacité de transmission, libère une quantité de spectre ***considérable*** dans l'Union européenne, ce qui permettra de réattribuer des fréquences et ouvrira de nouvelles possibilités de croissance pour les marchés,

Or. fr

Amendement 3
Herbert Reul

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que le passage de la télévision terrestre de l'analogique au numérique d'ici la fin de l'année 2012 *va*, du fait de la meilleure efficacité de transmission, libérer une quantité de spectre *sans précédent* dans l'Union européenne, ce qui permettra de réattribuer des fréquences et ouvrira de nouvelles possibilités de croissance pour les marchés,

Amendement

A. considérant que le passage de la télévision terrestre de l'analogique au numérique d'ici la fin de l'année 2012 *devrait*, du fait de la meilleure efficacité de transmission, libérer une quantité *considérable* de spectre dans l'Union européenne, ce qui permettra de réattribuer des fréquences et ouvrira de nouvelles possibilités de croissance pour les marchés,

Or. en

Amendement 4
Alexander Alvaro, Jorgo Chatzimarkakis

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que le passage de la télévision terrestre de l'analogique au numérique d'ici la fin de l'année 2012 *va*, du fait de la meilleure efficacité de transmission, libérer une quantité de spectre *sans précédent* dans l'Union européenne, ce qui permettra de réattribuer des fréquences et ouvrira de nouvelles possibilités de croissance pour les marchés,

Amendement

A. considérant que le passage de la télévision terrestre de l'analogique au numérique d'ici la fin de l'année 2012 *devrait*, du fait de la meilleure efficacité de transmission, libérer une quantité *considérable* de spectre dans l'Union européenne, ce qui permettra de réattribuer des fréquences et ouvrira de nouvelles possibilités de croissance pour les marchés,

Or. en

Amendement 5
Silvia-Adriana Țicău

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que le passage de la télévision terrestre de l'analogique au numérique d'ici la fin de l'année 2012 va, du fait de la meilleure efficacité de transmission, libérer une quantité de spectre *sans précédent* dans l'Union européenne, ce qui permettra de réattribuer des fréquences et ouvrira de nouvelles possibilités de croissance pour les marchés,

Amendement

A. considérant que le passage de la télévision terrestre de l'analogique au numérique d'ici la fin de l'année 2012 va, du fait de la meilleure efficacité de transmission, libérer une quantité *considérable* de spectre dans l'Union européenne, ce qui permettra de réattribuer des fréquences et ouvrira de nouvelles possibilités de croissance pour les marchés,

Or. ro

Amendement 6
Paul Rübzig

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant qu'une action coordonnée à l'échelon communautaire permettra de tirer pleinement parti des avantages de l'utilisation du spectre du point de vue de l'efficacité,

Or. en

Amendement 7
David Hammerstein

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant qu'une action coordonnée à l'échelon communautaire permettra de tirer pleinement parti des avantages de l'utilisation du spectre du point de vue à la fois social et économique,

Or. en

**Amendement 8
Atanas Paparizov**

**Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant qu'une action coordonnée à l'échelon communautaire permettra de tirer pleinement parti des avantages de l'utilisation du spectre du point de vue à la fois social et économique,

Or. en

**Amendement 9
Patrizia Toia**

**Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant qu'une action coordonnée à l'échelon communautaire permettra de tirer pleinement parti des avantages de l'utilisation du spectre du point de vue à la fois social et économique,

Amendement 10
Anni Podimata

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que **la pénurie de fréquences radioélectriques a constitué un obstacle au déploiement de nouveaux services** et qu'une utilisation rationnelle du spectre est indispensable pour assurer l'accès à ce dernier des divers acteurs qui souhaitent proposer des services,

Amendement

C. considérant que **le spectre est à la fois une ressource naturelle rare et un bien public** et qu'une utilisation rationnelle du spectre est indispensable pour assurer l'accès à ce dernier des divers acteurs qui souhaitent proposer des services,

Or. fr

Amendement 11
Silvia-Adriana Țicău

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que la pénurie de fréquences radioélectriques a constitué un obstacle au déploiement de nouveaux services et qu'une utilisation rationnelle du spectre est indispensable pour assurer l'accès à ce dernier des divers acteurs qui souhaitent proposer des services,

Amendement

C. considérant que **les** fréquences radioélectriques **demeurent une ressource limitée** et qu'une utilisation rationnelle du spectre est indispensable pour assurer l'accès à ce dernier des divers acteurs qui souhaitent proposer des services,

Or. ro

Amendement 12
Herbert Reul

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que **la pénurie de** fréquences radioélectriques **a constitué un obstacle au déploiement de nouveaux services** et qu'une utilisation rationnelle du spectre est indispensable pour assurer l'accès à ce dernier des divers acteurs qui souhaitent proposer des services,

Amendement

C. considérant que **les** fréquences radioélectriques **demeurent une ressource rare** et qu'une utilisation rationnelle du spectre est indispensable pour assurer l'accès à ce dernier des divers acteurs qui souhaitent proposer des services,

Or. en

Amendement 13
Alexander Alvaro, Jorgo Chatzimarkakis

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que **la pénurie de** fréquences radioélectriques **a constitué un obstacle au déploiement de nouveaux services** et qu'une utilisation rationnelle du spectre est indispensable pour assurer l'accès à ce dernier des divers acteurs qui souhaitent proposer des services,

Amendement

C. considérant que **les** fréquences radioélectriques **demeurent une ressource rare** et qu'une utilisation rationnelle du spectre est indispensable pour assurer l'accès à ce dernier des divers acteurs qui souhaitent proposer des services,

Or. en

Amendement 14
Anni Podimata

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que les diffuseurs ont fait preuve de bonne foi dans leur utilisation efficace du spectre en encourageant le passage au numérique par des investissements considérables dans la technologie et la programmation numériques en radio et en télévision,

Or. en

Amendement 15

Herbert Reul

Proposition de résolution

Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que les diffuseurs ont montré leur engagement en faveur de l'utilisation efficace du spectre en encourageant le passage au numérique par des investissements considérables dans la technologie et la programmation numériques en radio et en télévision,

Or. en

Amendement 16

Alexander Alvaro, Jorgo Chatzimarkakis

Proposition de résolution

Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que les diffuseurs ont montré leur engagement en faveur de l'utilisation efficace du spectre en encourageant le passage au numérique par des investissements considérables

dans la technologie et la programmation numériques en radio et en télévision,

Or. en

Amendement 17
Francisca Pleguezuelos Aguilar

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant qu'une utilisation rationnelle du spectre est également de nature à promouvoir les objectifs culturels des politiques de l'Union européenne *et à* contribuer à la diversité culturelle *et linguistique*, ainsi qu'au pluralisme des médias,

Amendement

D. considérant qu'une utilisation rationnelle du spectre est également de nature à promouvoir les objectifs culturels des politiques de l'Union européenne *et que le dividende numérique, au-delà des services de la société de l'information et de la téléphonie mobile, devrait* contribuer à la diversité culturelle *des contenus audiovisuels, au multilinguisme*, ainsi qu'au pluralisme des médias,

Or. es

Amendement 18
Silvia-Adriana Țicău

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

E bis. considérant que la communication de la Commission COM(2007)700, intitulée "Tirer pleinement parti du dividende numérique en Europe: pour une démarche commune d'utilisation du spectre libéré par le passage au numérique", fait partie intégrante d'un ensemble de mesures sur les communications électroniques, adopté par la Commission en novembre 2007,

*concernant la réforme du cadre
réglementaire dans ce domaine,*

Or. ro

Amendement 19
Paul Rübzig

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*E bis. considérant que de nombreux États
membres sont occupés à attribuer ou à
réattribuer des fréquences à des
diffuseurs numériques, avec pour
conséquence que ces fréquences sont
bloquées pour plusieurs années,*

Or. en

Amendement 20
David Hammerstein

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*E bis. considérant que la neutralité
technologique est essentielle à la
promotion de l'interopérabilité et à une
politique plus flexible et transparente en
ce qui concerne le passage au numérique
dans l'intérêt général,*

Or. en

Amendement 21
Erna Hennicot-Schoepges

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que le Conseil a invité les États Membres, dans la mesure du possible, à effectuer le passage au numérique avant 2012,

Or. fr

Amendement 22
Erna Hennicot-Schoepges

Proposition de résolution
Considérant E ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E ter. considérant que tous les États Membres ont publié leurs propositions en matière de passage au numérique,

Or. fr

Amendement 23
Paul Rübig

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

Amendement

1. reconnaît l'importance de l'initiative i2010, qui fait partie intégrante de la stratégie renouvelée de Lisbonne, et souligne l'importance dévolue à un accès effectif au spectre radioélectrique et à un usage rationnel de ce dernier pour atteindre les objectifs de Lisbonne;

1. reconnaît l'importance de l'initiative i2010, qui fait partie intégrante de la stratégie renouvelée de Lisbonne, et souligne l'importance dévolue à un accès effectif au spectre radioélectrique et à un usage rationnel de ce dernier pour atteindre les objectifs de Lisbonne; ***souligne dans ce contexte la nécessité d'un accès aux***

services à haut débit afin de réduire la "fracture numérique";

Or. en

Amendement 24
Alyn Smith

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. déplore les inégalités d'accès des citoyens européens aux services numériques, en particulier dans le domaine de la radiodiffusion; constate que les régions rurales et périphériques sont particulièrement désavantagées (sur le plan de la rapidité, du choix et de la qualité) en ce qui concerne le déploiement de ces services; demande instamment aux États membres et aux autorités régionales de mettre tout en œuvre pour que le passage au numérique s'effectue rapidement et équitablement pour l'ensemble de leurs citoyens;

Or. en

Amendement 25
Pilar del Castillo Vera

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. fait observer qu'il est essentiel pour la compétitivité internationale de l'Europe que celle-ci joue un rôle de premier plan dans le développement du haut débit et de l'internet et souligne l'importance particulière de la mise en place de plates-

formes numériques interactives et de la fourniture de nouveaux services en ligne, tels que le commerce, les soins médicaux, l'enseignement et l'administration électroniques;

Or. en

Amendement 26
Gunnar Hökmark

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. invite instamment les États membres à **arrêter un calendrier commun et** à libérer, dans les plus brefs délais, leurs dividendes numériques, afin de permettre aux citoyens européens de bénéficier du déploiement de nouveaux services, innovants et compétitifs;

Amendement

2. invite instamment les États membres à libérer, dans les plus brefs délais, leurs dividendes numériques, afin de permettre aux citoyens européens de bénéficier du déploiement de nouveaux services, innovants et compétitifs;

Or. en

Amendement 27
Francisca Pleguezuelos Aguilar

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. invite instamment les États membres à arrêter un calendrier commun et à libérer, dans les plus brefs délais, leurs dividendes numériques, **afin de permettre** aux citoyens européens de bénéficier du déploiement de nouveaux services, innovants et compétitifs;

Amendement

2. invite instamment les États membres à arrêter un calendrier commun et à libérer, dans les plus brefs délais, leurs dividendes numériques, **en prenant en compte les diverses décisions spécifiques adoptées préalablement par les États membres, qui permettent** aux citoyens européens de bénéficier du déploiement de nouveaux services, innovants et compétitifs;

Amendement 28
Nikolaos Vakalis

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. invite instamment les États membres à arrêter un calendrier commun et à libérer, dans les plus brefs délais, leurs dividendes numériques, afin de permettre aux citoyens européens de bénéficier du déploiement de nouveaux services, innovants et compétitifs;

Amendement

2. invite instamment les États membres à arrêter un calendrier commun ***qui prendra en considération les diverses possibilités de chaque État membre*** et à libérer, dans les plus brefs délais, leurs dividendes numériques, afin de permettre aux citoyens européens de bénéficier du déploiement de nouveaux services, innovants et compétitifs;

Or. el

Amendement 29
Dragoş Florin David

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. invite instamment les États membres à arrêter un calendrier commun et à libérer, dans les plus brefs délais, leurs dividendes numériques, afin de permettre aux citoyens européens de bénéficier du déploiement de nouveaux services, innovants et compétitifs;

Amendement

2. invite instamment les États membres à arrêter un calendrier commun et à libérer, dans les plus brefs délais, leurs dividendes numériques, afin de permettre aux citoyens européens de bénéficier du déploiement de nouveaux services, innovants, ***efficaces*** et compétitifs;

Or. ro

Amendement 30
Herbert Reul

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. considère que le dividende numérique ***permet d'ouvrir un spectre suffisant pour*** permettre aux diffuseurs de développer et d'étendre considérablement leurs services et ***pour***, dans le même temps, prendre en compte d'autres applications éventuelles sur les plans social, culturel et économique, telles les applications à haut débit destinées à réduire ce qu'il est convenu d'appeler la "fracture numérique";

Amendement

3. considère que le dividende numérique ***devrait*** permettre aux diffuseurs de développer et d'étendre considérablement leurs services et, dans le même temps, ***de*** prendre en compte d'autres applications éventuelles sur les plans social, culturel et économique, telles les applications à haut débit destinées à réduire ce qu'il est convenu d'appeler la "fracture numérique";

Or. en

Amendement 31
Anni Podimata

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. considère que le dividende numérique permet d'ouvrir un spectre suffisant pour ***permettre aux*** diffuseurs de développer et d'étendre considérablement leurs services et pour, dans le même temps, prendre en compte d'autres applications éventuelles sur les plans social, culturel et économique, telles les applications à haut débit destinées à réduire ce qu'il est convenu d'appeler

Amendement

3. considère que le dividende numérique permet d'ouvrir un spectre suffisant, ***ce qui constitue*** pour ***les*** diffuseurs ***une opportunité significative*** de développer et d'étendre considérablement leurs services et pour, dans le même temps, prendre en compte d'autres applications éventuelles sur les plans social, culturel et économique, telles les applications à haut débit destinées à

la "fracture numérique";

réduire ce qu'il est convenu d'appeler la "fracture numérique", **conformément aux objectifs d'intérêt général**,

Or. fr

Amendement 32
Silvia-Adriana Țicău

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. considère que le dividende numérique **permet d'ouvrir un spectre suffisant** pour permettre aux diffuseurs de développer et d'étendre considérablement leurs services et **pour**, dans le même temps, prendre en compte d'autres applications éventuelles sur les plans social, culturel et économique, telles les applications à haut débit destinées à réduire ce qu'il est convenu d'appeler la "fracture numérique";

Amendement

3. considère que le dividende numérique **devrait** permettre aux diffuseurs de développer et d'étendre considérablement leurs services et, dans le même temps, **de** prendre en compte d'autres applications éventuelles sur les plans social, culturel et économique, telles les applications à haut débit destinées à réduire ce qu'il est convenu d'appeler la "fracture numérique"; **estime que les États membres devraient veiller à ce que les régions rurales, où la "fracture numérique" est la plus manifeste, bénéficient davantage et prioritairement des possibilités qu'offre le dividende numérique;**

Or. ro

Amendement 33
David Hammerstein

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. considère que le dividende numérique permet d'ouvrir un spectre suffisant pour

Amendement

3. considère que le dividende numérique permet d'ouvrir un spectre suffisant pour

permettre aux diffuseurs de développer et d'étendre considérablement leurs services et pour, dans le même temps, prendre en compte d'autres applications éventuelles sur les plans social, culturel et économique, telles les applications à haut débit destinées à réduire ce qu'il est convenu d'appeler la "fracture numérique";

permettre aux diffuseurs de développer et d'étendre considérablement leurs services et pour, dans le même temps, prendre en compte d'autres applications éventuelles sur les plans social, culturel et économique, telles les applications à haut débit destinées à réduire ce qu'il est convenu d'appeler la "fracture numérique", ***tout en évitant l'apparition d'obstacles à l'interopérabilité et la monopolisation par certains prestataires de services;***

Or. en

Amendement 34
Gunnar Hökmark

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. considère que le dividende numérique permet d'ouvrir un spectre suffisant pour permettre aux diffuseurs de développer et d'étendre considérablement leurs services et pour, dans le même temps, prendre en compte d'autres applications éventuelles sur les plans social, culturel et économique, telles les ***applications*** à haut débit destinées à réduire ce qu'il est convenu d'appeler la "fracture numérique";

Amendement

3. considère que le dividende numérique permet d'ouvrir un spectre suffisant pour permettre aux diffuseurs de développer et d'étendre considérablement leurs services et pour, dans le même temps, prendre en compte d'autres applications éventuelles sur les plans social, culturel et économique, telles les ***nouvelles technologies et les nouveaux services d'accès*** à haut débit, destinées à réduire ce qu'il est convenu d'appeler la "fracture numérique";

Or. en

Amendement 35
Werner Langen

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. considère que le dividende numérique permet d'ouvrir un spectre suffisant pour permettre aux diffuseurs de développer et d'étendre considérablement leurs services et pour, dans le même temps, prendre en compte d'autres applications éventuelles sur les plans social, culturel et économique, telles les applications à haut débit destinées à réduire ce qu'il est convenu d'appeler la "fracture numérique";

Amendement

3. considère que le dividende numérique permet d'ouvrir un spectre suffisant pour permettre aux diffuseurs de développer et d'étendre considérablement leurs services et pour, dans le même temps, prendre en compte d'autres applications éventuelles sur les plans social, culturel et économique, telles les applications *mobiles* à haut débit destinées à réduire ce qu'il est convenu d'appeler la "fracture numérique";

Or. de

Amendement 36
David Hammerstein

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. souligne, en ce qui concerne la gestion du spectre, les principes généraux de la neutralité technologique et de la neutralité à l'égard des services dans le but de promouvoir la concurrence; ajoute que cette gestion doit être flexible et transparente, promouvoir la diversité culturelle et linguistique, la liberté d'expression et le pluralisme des médias, et tenir compte des besoins techniques, sociaux, culturels et politiques de tous les États membres;

Or. en

Amendement 37
Zdzisław Kazimierz Chmielewski

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3bis. invite les États membres à intensifier les activités qu'ils mènent pour permettre aux usagers handicapés, âgés et ayant des besoins sociaux particuliers de tirer le maximum de profits du dividende numérique;

Or. pl

Amendement 38
Mary Honeyball

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. souligne que la "fracture numérique" n'est pas uniquement un phénomène rural; ajoute qu'il est difficile d'équiper certains immeubles très élevés de construction ancienne des infrastructures nécessaires aux nouveaux réseaux; met en évidence le rôle majeur que le spectre peut jouer pour réduire la "fracture numérique" dans les régions urbaines et rurales;

Or. en

Amendement 39
Angelika Niebler

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. souligne que le dividende

*numérique libère une quantité
considérable de capacités de
fréquences, qui permettraient
notamment d'améliorer la pénétration
du haut débit sans fil dans les zones
rurales et dans les régions
périphériques;;*

Or. de

Amendement 40
Gunnar Hökmark

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne les avantages potentiels liés à une **utilisation** coordonnée du spectre dans l'Union européenne, en termes d'économies d'échelle, ainsi que la nécessité de faire le meilleur usage du dividende numérique si l'on veut éviter tout morcellement qui conduirait à une utilisation non optimale cette ressource rare;

Amendement

4. souligne les avantages potentiels liés à une **approche** coordonnée **de l'utilisation** du spectre dans l'Union européenne, en termes d'économies d'échelle, ainsi que la nécessité de faire le meilleur usage du dividende numérique si l'on veut éviter tout morcellement qui conduirait à une utilisation non optimale cette ressource rare;

Or. en

Amendement 41
Silvia-Adriana Țicău

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne les avantages potentiels liés à une utilisation coordonnée du spectre dans l'Union européenne, en termes d'économies

Amendement

4. souligne les avantages potentiels liés à une utilisation coordonnée du spectre dans l'Union européenne, en termes d'économies

d'échelle, ainsi que la nécessité de faire le meilleur usage du dividende numérique si l'on veut éviter tout morcellement qui conduirait à une utilisation non optimale cette ressource rare;

d'échelle, ainsi que la nécessité de faire le meilleur usage du dividende numérique si l'on veut éviter tout morcellement qui conduirait à une utilisation non optimale *de* cette ressource rare; ***estime que, bien que l'exploitation efficace du spectre nécessite davantage de coordination et de flexibilité, la Commission et les États membres devraient garantir un équilibre convenable entre la flexibilité et le degré d'harmonisation afin de tirer le meilleur parti de l'utilisation du dividende numérique;***

Or. ro

Amendement 42
Dragoş Florin David

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne les avantages potentiels liés à une utilisation coordonnée du spectre dans l'Union européenne, en termes d'économies d'échelle, ainsi que la nécessité de faire le meilleur usage du dividende numérique si l'on veut éviter tout morcellement qui conduirait à une utilisation non optimale cette ressource rare;

Amendement

4. souligne les avantages potentiels liés à une utilisation coordonnée du spectre dans l'Union européenne, en termes d'économies d'échelle, ainsi que la nécessité de faire le meilleur usage du dividende numérique si l'on veut éviter tout morcellement qui conduirait à une utilisation non optimale cette ressource rare, ***et ajoute que ces avantages sont particulièrement importants pour les services mobiles;***

Or. en

Amendement 43
Paul Rübzig

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne les avantages potentiels liés à une utilisation coordonnée du spectre dans l'Union européenne, en termes d'économies d'échelle, ainsi que la nécessité de faire le meilleur usage du dividende numérique si l'on veut éviter tout morcellement qui conduirait à une utilisation non optimale cette ressource rare;

Amendement

4. souligne les avantages potentiels liés à une utilisation coordonnée du spectre dans l'Union européenne, en termes d'économies d'échelle, ainsi que la nécessité de faire le meilleur usage du dividende numérique si l'on veut éviter tout morcellement qui conduirait à une utilisation non optimale cette ressource rare, ***et ajoute que ces avantages sont particulièrement importants pour les services mobiles;***

Or. en

Amendement 44
Werner Langen

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne les avantages potentiels liés à une utilisation coordonnée du spectre dans l'Union européenne, en termes d'économies d'échelle, ainsi que la nécessité de faire le meilleur usage du dividende numérique si l'on veut éviter tout morcellement qui conduirait à une utilisation non optimale de cette ressource rare;

Amendement

4. souligne les avantages potentiels liés à une utilisation coordonnée du spectre dans l'Union européenne, en termes d'économies d'échelle, ainsi que la nécessité de faire le meilleur usage du dividende numérique si l'on veut éviter tout morcellement qui conduirait à une utilisation non optimale de cette ressource rare ***et menacerait le développement de services mobiles à large bande;***

Or. de

Amendement 45
Pilar del Castillo Vera

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. salue les efforts fournis par certains États membres pour passer à la diffusion numérique et/ou pour évaluer leur dividende numérique; invite les États membres à libérer leur dividende numérique dans les meilleurs délais afin de permettre à l'Europe de bénéficier de services nouveaux, innovateurs et concurrentiels;

Or. en

Amendement 46
Herbert Reul

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

Amendement

5. souligne que le principe essentiel qui doit régir l'attribution du dividende numérique doit consister à garantir la meilleure valeur sociale, culturelle et économique en termes d'offre de services renforcée et sur une échelle géographique plus vaste, ainsi que de contenu numérique pour les citoyens, ***et ne pas se borner à maximiser les recettes publiques;***

5. souligne que le principe essentiel qui doit régir l'attribution du dividende numérique doit consister à garantir la meilleure valeur sociale, culturelle et économique en termes d'offre de services renforcée et sur une échelle géographique plus vaste, ainsi que de contenu numérique pour les citoyens;

Or. en

Amendement 47
Alexander Alvaro, Jorgo Chatzimarkakis

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. souligne que le principe essentiel qui doit régir l'attribution du dividende numérique doit consister à garantir la meilleure valeur sociale, culturelle et économique en termes d'offre de services renforcée et sur une échelle géographique plus vaste, ainsi que de contenu numérique pour les citoyens, ***et ne pas se borner à maximiser les recettes publiques;***

Amendement

5. souligne que le principe essentiel qui doit régir l'attribution du dividende numérique doit consister à garantir la meilleure valeur sociale, culturelle et économique en termes d'offre de services renforcée et sur une échelle géographique plus vaste, ainsi que de contenu numérique pour les citoyens;

Or. en

Amendement 48
Silvia-Adriana Țicău

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. souligne que le principe essentiel qui doit régir l'attribution du dividende numérique doit consister à ***garantir*** la meilleure valeur sociale, culturelle et économique en termes d'offre de services renforcée et sur une échelle géographique plus vaste, ainsi que de contenu numérique pour les citoyens, et ne pas se borner à maximiser les recettes publiques;

Amendement

5. souligne que le principe essentiel qui doit régir l'attribution du dividende numérique doit consister à ***servir l'intérêt général en garantissant*** la meilleure valeur sociale, culturelle et économique en termes d'offre de services renforcée et sur une échelle géographique plus vaste, ainsi que de contenu numérique pour les citoyens, et ne pas se borner à maximiser les recettes publiques;

Or. ro

Amendement 49
Atanas Paparizov

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. confirme la valeur sociétale des services de sécurité publique et la nécessité de tenir compte de leurs contraintes de fonctionnement dans les accords sur le spectre qui découleront de la réorganisation de la bande de fréquences UHF à la suite de l'abandon des services analogiques;

Or. en

Amendement 50
Pilar del Castillo Vera

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. souhaite que les États membres coopèrent étroitement à la mise en place d'un marché intérieur des communications électroniques qui soit efficace, ouvert et concurrentiel et qui permette le déploiement de nouvelles technologies de réseau;

Or. en

Amendement 51
Patrizia Toia

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. confirme la valeur sociétale des services de sécurité publique et la nécessité de tenir compte de leurs contraintes de fonctionnement dans les accords sur le spectre qui découleront de la réorganisation de la bande de fréquences UHF à la suite de l'abandon des services analogiques;

Or. en

Amendement 52
Anni Podimata

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

Amendement

7. souligne la contribution que le dividende numérique peut apporter au renforcement des services sociaux mis à la disposition des citoyens, et notamment de ceux qui vivent dans les régions à *handicap* et isolées (*administration, santé et éducation en ligne, par exemple*);

7. souligne la contribution que le dividende numérique peut apporter au renforcement des services sociaux, *tels que l'administration, la santé, la formation professionnelle et l'éducation en ligne*, mis à la disposition des citoyens, et notamment de ceux qui vivent dans les régions *non privilégiées* et isolées, *telles que les zones rurales et moins développées ainsi que sur les îles*;

Or. fr

Amendement 53
David Hammerstein

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

Amendement

7. souligne la contribution que le dividende

7. souligne la contribution que le dividende

numérique peut apporter au renforcement des services sociaux mis à la disposition des citoyens, et notamment de ceux qui vivent dans les régions à handicap et isolées (administration, santé et éducation en ligne, par exemple);

numérique peut apporter au renforcement des services sociaux **interopérables** mis à la disposition des citoyens, et notamment de ceux qui vivent dans les régions à handicap et isolées (administration, santé et éducation en ligne, par exemple);

Or. en

Amendement 54
Anni Podimata

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7bis. souligne que la principale priorité de la politique "Tirer pleinement parti du dividende numérique en Europe" consiste en ce que les droits des consommateurs soient pleinement respectés, de même qu'à leur permettre de pouvoir bénéficier de services de qualité avec un éventail de choix très large, en tenant compte d'une utilisation efficace du spectre libéré par le passage au numérique;

Or. fr

Amendement 55
Herbert Reul

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

Amendement

8. souligne que le dividende numérique constitue également un instrument important dans le domaine audiovisuel et des médias, qui ***pourrait*** promouvoir et protéger ***effectivement*** la liberté d'expression, la diversité culturelle et le

8. souligne que le dividende numérique constitue également un instrument important dans le domaine audiovisuel et des médias, ***qu'il importe d'utiliser efficacement pour*** promouvoir et protéger la liberté d'expression ***et pour poursuivre***

pluralisme des médias;

des objectifs relevant de la politique en matière de culture et de médias, comme la diversité culturelle et linguistique et le pluralisme des médias;

Or. en

Amendement 56

Anni Podimata

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. souligne que le dividende numérique constitue également un instrument important dans le domaine audiovisuel et des médias, qui *pourrait* promouvoir et protéger *effectivement* la liberté d'expression, la diversité culturelle et le pluralisme des médias;

Amendement

8. souligne que le dividende numérique constitue également un instrument important dans le domaine audiovisuel et des médias, *qu'il importe d'utiliser efficacement pour* promouvoir et protéger la liberté d'expression, la diversité culturelle et le pluralisme des médias;

Or. en

Amendement 57

Silvia-Adriana Țicău

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. souligne que le dividende numérique constitue également un instrument important dans le domaine audiovisuel et des médias, qui *pourrait* promouvoir et protéger effectivement la liberté d'expression, la diversité culturelle et le pluralisme des médias;

Amendement

8. souligne que le dividende numérique constitue également un instrument important dans le domaine audiovisuel et des médias, qui *devrait notamment être utilisé pour* promouvoir et protéger effectivement la liberté d'expression, la diversité culturelle et le pluralisme des médias;

Or. ro

Amendement 58
Werner Langen

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. invite les États membres à examiner s'il est approprié de permettre à des utilisateurs sans licence, et notamment les petites et moyennes entreprises ainsi que le secteur opérant à des fins non lucratives, d'avoir accès au dividende numérique;

Amendement

9. invite les États membres à examiner s'il est approprié de permettre à des utilisateurs sans licence, et notamment les petites et moyennes entreprises ainsi que le secteur opérant à des fins non lucratives, d'avoir accès au dividende numérique ***et de renforcer ainsi l'efficacité de l'utilisation des fréquences au sein d'un pôle de radiodiffusion grâce à une concentration de ces utilisations sans licence dans les fréquences actuellement vacantes (ce qu'il est convenu d'appeler les "white spaces") entre les couvertures géographiquement limitées de la radiodiffusion numérique;***

Or. de

Amendement 59
Nikolaos Vakalis

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. invite les États membres à examiner s'il est approprié de permettre à des utilisateurs sans licence, et notamment les petites et

Amendement

9. invite les États membres à examiner s'il est approprié de permettre à des utilisateurs sans licence, et notamment les petites et

moyennes entreprises ainsi que le secteur opérant à des fins non lucratives, d'avoir accès au dividende numérique;

moyennes entreprises ainsi que le secteur opérant à des fins non lucratives, d'avoir accès au dividende numérique ***et en particulier si, et de quelle façon, l'accès sans licence peut être compatible avec la promotion de l'innovation et ne pas se traduire par une distorsion de concurrence ou par une insuffisance du spectre;***

Or. el

Amendement 60
Pilar del Castillo Vera

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. invite les États membres à examiner ***s'il est approprié*** de permettre à des utilisateurs sans licence, et notamment les petites et moyennes entreprises ainsi que le secteur opérant à des fins non lucratives, d'avoir accès au dividende numérique;

Amendement

9. invite les États membres à examiner ***l'opportunité sociale, culturelle et économique*** de permettre à des utilisateurs sans licence, et notamment les petites et moyennes entreprises ainsi que le secteur opérant à des fins non lucratives, d'avoir accès au dividende numérique, ***et à accroître l'efficacité générale de l'utilisation du spectre en orientant ces utilisations sans licence vers les zones de fréquences non utilisées du spectre ("espaces vides")***;

Or. en

Amendement 61
Paul Rübzig

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. invite les États membres à examiner s'il

Amendement

9. invite les États membres à examiner s'il

est approprié de permettre à des utilisateurs sans licence, et notamment les petites et moyennes entreprises ainsi que le secteur opérant à des fins non lucratives, d'avoir accès au dividende numérique;

est approprié de permettre à des utilisateurs sans licence, et notamment les petites et moyennes entreprises ainsi que le secteur opérant à des fins non lucratives, d'avoir accès au dividende numérique, **et à accroître l'efficacité générale de l'utilisation du spectre en orientant ces utilisations sans licence vers les zones de fréquences non utilisées du spectre ("espaces vides")**;

Or. en

Amendement 62
Gunnar Hökmark

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. invite les États membres à examiner s'il est approprié de permettre à des utilisateurs sans licence, et notamment les petites et moyennes entreprises ainsi que le secteur opérant à des fins non lucratives, d'avoir accès au dividende numérique;

Amendement

9. invite les États membres à examiner s'il est approprié de permettre à des utilisateurs sans licence, et notamment les petites et moyennes entreprises ainsi que le secteur opérant à des fins non lucratives, d'avoir accès au dividende numérique, **à condition qu'ils ne perturbent pas les fréquences des utilisateurs détenteurs d'une licence**;

Or. en

Amendement 63
Dragoş Florin David

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. invite les États membres à examiner **s'il est approprié de** permettre à des utilisateurs sans licence, et notamment

Amendement

9. invite les États membres à examiner **l'opportunité sociale, culturelle et économique** de permettre à des

les petites et moyennes entreprises ainsi que le secteur opérant à des fins non lucratives, d'avoir accès au dividende numérique;

utilisateurs sans licence, et notamment les petites et moyennes entreprises ainsi que le secteur opérant à des fins non lucratives, d'avoir accès au dividende numérique;

Or. en

Amendement 64
Silvia-Adriana Țicău

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. invite les États membres à **examiner** s'il est approprié de permettre à des utilisateurs sans licence, et notamment les petites et moyennes entreprises ainsi que le secteur opérant à des fins non lucratives, d'avoir accès au dividende numérique;

Amendement

9. *(Ne concerne pas la version française.)*

Or. ro

Amendement 65
David Hammerstein

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

9 bis. invite les États membres à soutenir des mesures de coopération renforcée entre les autorités de gestion du spectre afin d'examiner les zones dans lesquelles l'attribution, sans licence, de fréquences vacantes pourrait permettre l'émergence de nouvelles technologies et de nouveaux services, de manière à encourager

Amendement

l'innovation;

Or. en

Amendement 66
David Hammerstein

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9a. incite les États membres à examiner, dans le cadre de l'attribution des fréquences libérées, les besoins d'un accès ouvert sans licence au spectre pour les fournisseurs de services non commerciaux et éducatifs ainsi que pour les communautés locales, qui remplissent une mission de service public;

Or. en

Amendement 67
Zdzisław Kazimierz Chmielewski

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. souligne que l'un des éléments clés qu'il ne faut pas négliger en s'efforçant de fournir un accès au dividende numérique aux usagers dépourvus de licence est la nécessité de prendre en compte les besoins de groupes particuliers menacés par l'exclusion, et en particulier des usagers handicapés, âgés et ayant des besoins sociaux spécifiques;

Or. pl

Amendement 68
Mary Honeyball

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9a. reconnaît les avantages des nouvelles technologies, telles que WiFi et Bluetooth, qui fonctionnent sur la bande 2,4 GHz sans licence; admet que certaines fréquences sont optimales pour certains services; estime que l'attribution d'une petite partie du spectre sans licence dans d'autres fréquences plus basses pourrait stimuler un regain d'innovation dans les nouveaux services;

Or. en

Amendement 69
Paul Rübige

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10a. encourage les États membres à évaluer en détail la valeur sociale et économique de toutes les fréquences qui seront libérées, dans les prochaines années, du fait du passage de l'analogique au numérique;

Or. en

Amendement 70
Herbert Reul

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. prend acte de **la contribution** de l'Accord de l'UIT Genève-06 (Conférence régionale des radiocommunications de 2006) et de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2007 (WRC-07) **à la réorganisation de la bande de fréquences UHF**;

Amendement

11. prend acte de **l'importance** de l'Accord de l'UIT Genève-06 (Conférence régionale des radiocommunications de 2006) et **des plans nationaux d'attribution de fréquences ainsi que des décisions** de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2007 (WRC-07);

Or. en

Amendement 71

Alexander Alvaro, Jorgo Chatzimarkakis

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. prend acte de **la contribution** de l'Accord de l'UIT Genève-06 (Conférence régionale des radiocommunications de 2006) **et** de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2007 (WRC-07) **à la réorganisation de la bande de fréquences UHF**;

Amendement

11. prend acte de **l'importance** de l'Accord de l'UIT Genève-06 (Conférence régionale des radiocommunications de 2006) **et des plans nationaux d'attribution de fréquences ainsi que des décisions** de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2007 (WRC-07);

Or. en

Amendement 72

Silvia-Adriana Țicău

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. prend acte de **la contribution** de l'Accord de l'UIT Genève-06 (Conférence régionale des radiocommunications de 2006) et de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2007 (WRC-07)

Amendement

11. prend acte de **l'importance** de l'accord de l'UIT Genève-06 (Conférence régionale des radiocommunications de 2006), **des plans nationaux d'attribution des fréquences et des décisions** de la

à la réorganisation de la bande de fréquences UHF;

Conférence mondiale des radiocommunications de 2007 (WRC-07);

Or. ro

Amendement 73
David Hammerstein

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. prend acte de *la contribution* de l'Accord de l'UIT Genève-06 (Conférence régionale des radiocommunications de 2006) et de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2007 (WRC-07) *à la réorganisation de la bande de fréquences UHF;*

Amendement

11. prend acte *des contributions du Forum sur la gouvernance de l'Internet des Nations unies et* de l'Accord de l'UIT Genève-06 (Conférence régionale des radiocommunications de 2006) et de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2007 (WRC-07);

Or. en

Amendement 74
Angelika Niebler

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. prend acte de la contribution de l'Accord de l'UIT Genève-06 (Conférence régionale des radiocommunications de 2006) et de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2007 (WRC-07) à la réorganisation de la bande de fréquences UHF;

Amendement

11. prend acte de la contribution de l'Accord de l'UIT Genève-06 (Conférence régionale des radiocommunications de 2006) et de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2007 (WRC-07) *ainsi que des plans nationaux d'utilisation des fréquences* à la réorganisation de la bande de fréquences UHF;

Or. de

Amendement 75
Anni Podimata

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. prend acte de **la contribution** de l'Accord de l'UIT Genève-06 (Conférence régionale des radiocommunications de 2006) et de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2007 (WRC-07) à la réorganisation de la bande de fréquences UHF;

Amendement

11. prend acte de **l'importance** de l'Accord de l'UIT Genève-06 (Conférence régionale des radiocommunications de 2006) et de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2007 (WRC-07) pour la réorganisation de la bande de fréquences UHF;

Or. fr

Amendement 76
Erna Hennicot-Schoepges

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. invite les États membres à définir, suivant une méthodologie commune, des stratégies nationales en matière de dividende numérique d'ici la fin de l'année 2009; invite instamment la Commission à assister les États membres dans le développement de leurs stratégies nationales en matière de dividende numérique et à promouvoir les meilleures pratiques à l'échelon de l'UE;

Amendement

supprimé

Amendement 77
Werner Langen

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. invite les États membres à définir, suivant une méthodologie commune, des stratégies nationales en matière de dividende numérique d'ici **la fin** de l'année 2009; invite instamment la Commission à assister les États membres dans le développement de leurs stratégies nationales en matière de dividende numérique et à promouvoir les meilleures pratiques à l'échelon de l'UE;

Amendement

12. invite les États membres à définir, **dans les plus brefs délais et** suivant une méthodologie commune, des stratégies nationales en matière de dividende numérique d'ici **le milieu** de l'année 2009 **au plus tard**; invite instamment la Commission à assister les États membres dans le développement de leurs stratégies nationales en matière de dividende numérique et à promouvoir les meilleures pratiques à l'échelon de l'UE **en fixant des dates butoirs pour la libération et la répartition du dividende, ainsi qu'une proposition-cadre en faveur d'une utilisation harmonisée du dividende d'ici la fin de l'année 2008**,

Or. de

Amendement 78
Nikolaos Vakalis

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. souligne que la conversion, déjà réalisée dans certains États membres, et les différences constatées dans les plans de

Amendement

13. souligne que la conversion, déjà réalisée dans certains États membres, et les différences constatées dans les plans de

conversion nationaux exigent, de la part de la Communauté, une réponse *qui ne saurait attendre l'entrée en vigueur des directives afférentes*;

conversion nationaux exigent, de la part de la Communauté, une réponse *immédiate qui permettra une coordination à des rythmes différents, mais axée sur des objectifs communs*;

Or. el

Amendement 79
Herbert Reul

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. reconnaît le droit des États membres à déterminer l'utilisation qui sera faite du dividende numérique, mais affirme également qu'une approche coordonnée *à l'échelon communautaire* constitue *la seule façon* d'éviter toute interférence préjudiciable entre les États membres ainsi qu'entre les États membres et des pays tiers;

Amendement

14. reconnaît le droit des États membres à déterminer l'utilisation qui sera faite du dividende numérique, mais affirme également qu'une approche coordonnée constitue *un moyen approprié* d'éviter toute interférence préjudiciable entre les États membres ainsi qu'entre les États membres et des pays tiers;

Or. en

Amendement 80
Silvia-Adriana Țicău

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. reconnaît le droit des États membres à déterminer l'utilisation qui sera faite du dividende numérique, mais affirme également qu'une approche *coordonnée* à l'échelon communautaire constitue *la seule façon d'éviter* toute interférence préjudiciable entre les États membres ainsi qu'entre les États membres et des pays

Amendement

14. reconnaît le droit des États membres à déterminer l'utilisation qui sera faite du dividende numérique, mais affirme également qu'une approche *consistant à établir une coordination graduelle* à l'échelon communautaire constitue *la voie à suivre pour éviter* toute interférence préjudiciable entre les États membres ainsi

tiers;

qu'entre les États membres et des pays
tiers;

Or. ro

Amendement 81
Alexander Alvaro, Jorgo Chatzimarkakis

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. reconnaît le droit des États membres à déterminer l'utilisation qui sera faite du dividende numérique, mais affirme également qu'une approche coordonnée à l'échelon communautaire constitue **la seule façon** d'éviter toute interférence préjudiciable entre les États membres ainsi qu'entre les États membres et des pays tiers;

Amendement

14. reconnaît le droit des États membres à déterminer l'utilisation qui sera faite du dividende numérique, mais affirme également qu'une approche coordonnée à l'échelon communautaire constitue **un moyen approprié** d'éviter toute interférence préjudiciable entre les États membres ainsi qu'entre les États membres et des pays tiers;

Or. en

Amendement 82
Anni Podimata

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. reconnaît le droit des États membres à déterminer l'utilisation qui sera faite du dividende numérique, mais affirme également qu'une approche coordonnée à l'échelon communautaire constitue **la seule façon** d'éviter toute interférence préjudiciable entre les États membres ainsi qu'entre les États membres et des pays tiers;

Amendement

14. reconnaît le droit des États membres à déterminer l'utilisation qui sera faite du dividende numérique, mais affirme également qu'une approche coordonnée à l'échelon communautaire constitue **un moyen** d'éviter toute interférence préjudiciable entre les États membres ainsi qu'entre les États membres et des pays tiers;

Or. fr

Amendement 83
Gunnar Hökmark

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. reconnaît le droit des États membres à déterminer l'utilisation qui sera faite du dividende numérique, mais affirme également qu'une approche coordonnée à l'échelon communautaire constitue la seule façon d'éviter toute interférence préjudiciable entre les États membres ainsi qu'entre les États membres et des pays tiers;

Amendement

14. reconnaît le droit des États membres à déterminer l'utilisation qui sera faite du dividende numérique, mais affirme également qu'une approche coordonnée à l'échelon communautaire ***accroît considérablement la valeur du dividende et*** constitue la seule façon d'éviter toute interférence préjudiciable entre les États membres ainsi qu'entre les États membres et des pays tiers;

Or. en

Amendement 84
David Hammerstein

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14a. demande aux autorités de régulation de s'assurer que tous les titulaires d'une licence commerciale qui entendent fournir un service commercial de téléphonie mobile dans la bande de fréquences supérieure 700 MHz ouvrent leurs réseaux à chaque point approprié du réseau sans fil, à des fins d'interconnexion avec des tiers, comme les fournisseurs d'accès Internet;

Or. en

Amendement 85
Anni Podimata

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. se déclare favorable à une approche commune et équilibrée concernant l'utilisation du dividende numérique, qui permettra à la fois aux diffuseurs de continuer à offrir et à étendre leurs services, et aux opérateurs des communications électroniques de tirer parti de cette ressource pour mettre en place de nouveaux services axés sur d'autres utilisations sociales et économiques importantes; souligne néanmoins que, en tout état de cause, le dividende numérique doit être attribué sur la base du principe de la neutralité technologique;

Amendement

15. se déclare favorable à une approche commune et équilibrée concernant l'utilisation du dividende numérique, qui permettra à la fois aux diffuseurs de continuer à offrir et à étendre leurs services, et aux opérateurs des communications électroniques de tirer parti de cette ressource pour mettre en place de nouveaux services axés sur d'autres utilisations sociales et économiques importantes; souligne néanmoins que, en tout état de cause, le dividende numérique doit être attribué sur la base du principe de la neutralité technologique, ***tout en tenant compte des restrictions nationales motivées par des raisons d'intérêt général;***

Or. fr

Amendement 86
Silvia-Adriana Țicău

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 bis. souligne que la politique des fréquences doit être dynamique et doit permettre aux diffuseurs comme aux opérateurs de communications électroniques d'utiliser de nouvelles technologies et de développer de nouveaux services afin qu'ils puissent continuer à jouer un rôle important dans la poursuite des objectifs de la politique culturelle et de la politique des médias, tout en fournissant de nouveaux services

de communication de qualité supérieure;

Or. ro

Amendement 87
Herbert Reul

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15a. souligne que la politique relative au spectre doit être dynamique et permettre aux diffuseurs d'exploiter les nouvelles technologies du futur et de développer de nouveaux services pour qu'ils puissent continuer à jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs de la politique suivie dans le domaine de la culture et des médias, tout en répondant aux attentes du public;

Or. en

Amendement 88
Anni Podimata

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15a. souligne que la politique relative au spectre doit être dynamique et avoir pour objectif l'utilisation future des nouvelles technologies et le développement de nouveaux services afin d'atteindre les objectifs de la politique suivie dans le domaine de la culture et des médias, tout en répondant aux attentes en constante évolution du public;

Or. en

Amendement 89
Silvia-Adriana Țicău

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. souligne les avantages potentiels en termes d'économies d'échelle, d'innovation, d'interopérabilité et de fourniture de services potentiels paneuropéens qui pourraient découler d'une approche coordonnée et, le cas échéant, d'une harmonisation à l'échelon communautaire **des sous-bandes communes relevant** du dividende numérique pour divers groupes d'applications sur la base du principe de la neutralité technologique; encourage les États membres à œuvrer ensemble, et en coopération avec la Commission, à l'identification **de ces sous-bandes**;

Amendement

16. souligne les avantages potentiels en termes d'économies d'échelle, d'innovation, d'interopérabilité et de fourniture de services potentiels paneuropéens qui pourraient découler d'une approche coordonnée et, le cas échéant, d'une harmonisation à l'échelon communautaire **de l'utilisation** du dividende numérique pour divers groupes d'applications sur la base du principe de la neutralité technologique; encourage les États membres à œuvrer ensemble, et en coopération avec la Commission, à l'identification **de ces possibilités d'harmonisation**;

Or. ro

Amendement 90
Herbert Reul

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. souligne les avantages potentiels en termes d'économies d'échelle, d'innovation, d'interopérabilité et de fourniture de services potentiels paneuropéens qui pourraient découler d'une approche coordonnée et, le cas échéant, d'une harmonisation à l'échelon communautaire **des sous-bandes communes relevant** du dividende numérique pour divers groupes d'applications sur la base du principe de la

Amendement

16. souligne les avantages potentiels en termes d'économies d'échelle, d'innovation, d'interopérabilité et de fourniture de services potentiels paneuropéens qui pourraient découler d'une approche coordonnée et, le cas échéant, d'une harmonisation à l'échelon communautaire **l'utilisation** du dividende numérique pour divers groupes d'applications sur la base du principe de la neutralité technologique;

neutralité technologique; encourage les États membres à œuvrer ensemble, et en coopération avec la Commission, à l'identification de ces *sous-bandes*;

encourage les États membres à œuvrer ensemble, et en coopération avec la Commission, à l'identification de ces *possibilités d'harmonisation*;

Or. en

Amendement 91

Anni Podimata

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. souligne les avantages potentiels en termes d'économies d'échelle, d'innovation, d'interopérabilité et de fourniture de services potentiels paneuropéens qui pourraient découler d'une approche coordonnée *et, le cas échéant, d'une harmonisation* à l'échelon communautaire des sous-bandes communes relevant du dividende numérique pour *divers groupes d'applications* sur la base du principe de la neutralité technologique; encourage les États membres à œuvrer ensemble, et en coopération avec la Commission, à l'identification de ces sous-bandes;

Amendement

16. souligne les avantages potentiels en termes d'économies d'échelle, d'innovation, d'interopérabilité et de fourniture de services potentiels paneuropéens qui pourraient découler d'une approche coordonnée à l'échelon communautaire des sous-bandes communes relevant du dividende numérique pour *diverses applications* sur la base du principe de la neutralité technologique; encourage les États membres à œuvrer ensemble, et en coopération avec la Commission, à l'identification de ces sous-bandes;

Or. fr

Amendement 92

David Hammerstein

Proposition de résolution

Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16a. demande à la Commission d'appliquer les recommandations du cadre européen d'interopérabilité des services d'administration en ligne

("European Interoperability Framework for eGovernment services") à ses propres services en matière de spectre;

Or. en

Amendement 93
Anni Podimata

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. afin de parvenir à une utilisation plus efficace du spectre radioélectrique et de faciliter l'émergence de services innovants et fructueux, transfrontaliers et paneuropéens, soutient la démarche de coordination *préconisée par la Commission et fondée sur trois groupes différents du spectre UHF*, en tenant compte du potentiel d'interférences radio découlant de la coexistence de divers types de réseaux dans la même fréquence ainsi que des autorisations existantes;

Amendement

17. afin de parvenir à une utilisation plus efficace du spectre radioélectrique et de faciliter l'émergence de services innovants et fructueux, transfrontaliers et paneuropéens, soutient la démarche de coordination *au niveau communautaire, en étroite collaboration avec les États membres et les autorités de régulations nationales*, en tenant compte du potentiel d'interférences radio *nuisibles* découlant de la coexistence de divers types de réseaux dans la même fréquence ainsi que des autorisations existantes;

Or. fr

Amendement 94
Silvia-Adriana Țicău

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. afin de parvenir à une utilisation plus efficace du spectre radioélectrique et de faciliter l'émergence de services innovants et fructueux, *transfrontaliers et paneuropéens*, soutient *la démarche de coordination préconisée par la*

Amendement

17. afin de parvenir à une utilisation plus efficace du spectre radioélectrique et de faciliter l'émergence de services innovants et fructueux, *aux niveaux national, transfrontalier et paneuropéen*, soutient *une approche coordonnée à l'échelon*

Commission et fondée sur trois groupes différents du spectre UHF, en tenant compte du potentiel d'interférences **radio** découlant de la coexistence de divers types de réseaux dans la même fréquence ainsi que des autorisations existantes;

communautaire, en tenant compte du potentiel d'interférences **néfastes** découlant de la coexistence de divers types de réseaux dans la même fréquence ainsi que des autorisations existantes;

Or. ro

Amendement 95
Herbert Reul

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. afin de parvenir à une utilisation plus efficace du spectre radioélectrique et de faciliter l'émergence de services innovants et fructueux, transfrontaliers et paneuropéens, soutient la démarche **de coordination préconisée par la Commission et fondée sur trois groupes différents du spectre UHF**, en tenant compte du potentiel d'interférences **radio** découlant de la coexistence de divers types de réseaux dans la même fréquence ainsi que des autorisations existantes;

Amendement

17. afin de parvenir à une utilisation plus efficace du spectre radioélectrique et de faciliter l'émergence de services innovants et fructueux, transfrontaliers et paneuropéens, soutient **une** démarche **coordonnée à l'échelon communautaire**, en tenant compte du potentiel d'interférences **nuisibles** découlant de la coexistence de divers types de réseaux dans la même fréquence ainsi que des autorisations existantes;

Or. en

Amendement 96
Alexander Alvaro, Jorgo Chatzimarkakis

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. afin de parvenir à une utilisation plus efficace du spectre radioélectrique et de faciliter l'émergence de services innovants et fructueux, transfrontaliers et

Amendement

17. afin de parvenir à une utilisation plus efficace du spectre radioélectrique et de faciliter l'émergence de services innovants et fructueux, transfrontaliers et

paneuropéens, soutient **la** démarche de **coordination préconisée par la Commission et** fondée sur **trois** groupes **différents** du spectre UHF, en tenant compte du potentiel d'interférences **radio** découlant de la coexistence de divers types de réseaux dans la même fréquence ainsi que des autorisations existantes;

paneuropéens, soutient **une** démarche **coordonnée à l'échelon communautaire** fondée sur **différents** groupes du spectre UHF, en tenant compte du potentiel d'interférences **nuisibles** découlant de la coexistence de divers types de réseaux dans la même fréquence ainsi que des autorisations existantes;

Or. en

Amendement 97
Gunnar Hökmark

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. afin de parvenir à une utilisation plus efficace du spectre radioélectrique et de faciliter l'émergence de services innovants et fructueux, transfrontaliers et paneuropéens, soutient la démarche de coordination préconisée par la Commission et fondée sur **trois** groupes **différents** du spectre UHF, en tenant compte du potentiel d'interférences radio découlant de la coexistence de divers types de réseaux dans la même fréquence ainsi que des autorisations existantes;

Amendement

17. afin de parvenir à une utilisation plus efficace du spectre radioélectrique et de faciliter l'émergence de services innovants et fructueux, transfrontaliers et paneuropéens, soutient la démarche de coordination préconisée par la Commission et fondée sur **différents** groupes du spectre UHF **pour des services uni- et bidirectionnels respectivement**, en tenant compte du potentiel d'interférences radio découlant de la coexistence de divers types de réseaux dans la même fréquence ainsi que des autorisations existantes;

Or. en

Amendement 98
Pilar del Castillo Vera

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. afin de parvenir à une utilisation plus

Amendement

17. afin de parvenir à une utilisation plus

efficace du spectre radioélectrique et de faciliter l'émergence de services innovants et fructueux, transfrontaliers et paneuropéens, soutient la démarche de coordination préconisée par la Commission et fondée sur *trois* groupes *différents* du spectre UHF, en tenant compte du potentiel d'interférences radio découlant de la coexistence de divers types de réseaux dans la même fréquence ainsi que des autorisations existantes;

efficace du spectre radioélectrique et de faciliter l'émergence de services innovants et fructueux, transfrontaliers et paneuropéens, soutient la démarche de coordination préconisée par la Commission et fondée sur *différents* groupes du spectre UHF, en tenant compte du potentiel d'interférences radio découlant de la coexistence de divers types de réseaux dans la même fréquence ainsi que des autorisations existantes;

Or. en

Amendement 99
Paul Rübiger

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. afin de parvenir à une utilisation plus efficace du spectre radioélectrique et de faciliter l'émergence de services innovants et fructueux, transfrontaliers et paneuropéens, soutient la démarche de coordination préconisée par la Commission et fondée sur *trois* groupes *différents* du spectre UHF, en tenant compte du potentiel d'interférences radio découlant de la coexistence de divers types de réseaux dans la même fréquence ainsi que des autorisations existantes;

Amendement

17. afin de parvenir à une utilisation plus efficace du spectre radioélectrique et de faciliter l'émergence de services innovants et fructueux, transfrontaliers et paneuropéens, soutient la démarche de coordination préconisée par la Commission et fondée sur *différents* groupes du spectre UHF, en tenant compte du potentiel d'interférences radio découlant de la coexistence de divers types de réseaux dans la même fréquence ainsi que des autorisations existantes;

Or. en

Amendement 100
Dragoş Florin David

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. afin de parvenir à une utilisation plus efficace du spectre radioélectrique et de faciliter l'émergence de services innovants et fructueux, transfrontaliers et paneuropéens, soutient la démarche de coordination préconisée par la Commission et fondée sur **trois** groupes différents du spectre UHF, en tenant compte du potentiel d'interférences radio découlant de la coexistence de divers types de réseaux dans la même fréquence ainsi que des autorisations existantes;

Amendement

17. afin de parvenir à une utilisation plus efficace du spectre radioélectrique et de faciliter l'émergence de services innovants et fructueux, transfrontaliers et paneuropéens, soutient la démarche de coordination préconisée par la Commission et fondée sur **des** groupes différents du spectre UHF, en tenant compte du potentiel d'interférences radio découlant de la coexistence de divers types de réseaux dans la même fréquence ainsi que des autorisations existantes;

Or. ro

Amendement 101
Werner Langen

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. afin de parvenir à une utilisation plus efficace du spectre radioélectrique et de faciliter l'émergence de services innovants et fructueux, transfrontaliers et paneuropéens, soutient la démarche de coordination préconisée par la Commission et fondée sur **trois groupes différents** du spectre UHF, en tenant compte du potentiel d'interférences radio découlant de la coexistence de divers types de réseaux dans la même fréquence ainsi que des autorisations existantes;

Amendement

17. afin de parvenir à une utilisation plus efficace du spectre radioélectrique et de faciliter l'émergence de services innovants et fructueux, transfrontaliers et paneuropéens, soutient la démarche de coordination préconisée par la Commission et fondée sur **différents groupes** du spectre UHF, en tenant compte du potentiel d'interférences radio découlant de la coexistence de divers types de réseaux dans la même fréquence ainsi que des autorisations existantes;

Or. de

Amendement 102
Erna Hennicot-Schoepges

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. afin de parvenir à une utilisation plus efficace du spectre radioélectrique et de faciliter l'émergence de services innovants et fructueux, transfrontaliers et paneuropéens, soutient la démarche de coordination préconisée par la Commission et fondée sur trois groupes différents du spectre UHF, en tenant compte du potentiel d'interférences radio découlant de la coexistence de divers types de réseaux dans la même fréquence ainsi que des autorisations existantes;

Amendement

17. afin de parvenir à une utilisation plus efficace du spectre radioélectrique et de faciliter l'émergence de services innovants et fructueux, transfrontaliers et paneuropéens, soutient la démarche de coordination préconisée par la Commission et fondée sur trois groupes différents du spectre UHF, en tenant compte du potentiel d'interférences radio découlant de la coexistence de divers types de réseaux dans la même fréquence, ***de l'Accord de l'UIT Genève-06 (Conférence régionale des radiocommunications de 2006 , de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2007 (WRC-07),*** ainsi que des autorisations existantes;

Or. fr

Amendement 103
Paul Rübig

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

17a. prend acte que l'efficacité croissante du spectre utilisé par la télévision numérique terrestre doit permettre de réaffecter environ 100 MHz du dividende numérique à la large bande mobile et à d'autres services (par exemple, les services de sécurité publique, l'identification par radiofréquence , les applications de sécurité routière, etc.) tout en veillant à ce que les services de radiodiffusion puissent continuer à se

Amendement

développer;

Or. en

Amendement 104
David Hammerstein

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17a. demande instamment à la Commission d'étudier la dimension régionale des nouveaux réseaux technologiques maillés sans fil ainsi que les avantages susceptibles de découler d'une approche régionale de l'utilisation du spectre;

Or. en

Amendement 105
Silvia-Adriana Țicău

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

Amendement

18. invite instamment la Commission à entreprendre, en coopération avec les États membres, les études techniques et *socioéconomiques* qui s'imposent afin de déterminer la taille et les caractéristiques **des** sous-fréquences susceptibles d'être coordonnées ou harmonisées à l'échelon communautaire;

18. invite instamment la Commission à entreprendre, en coopération avec les États membres **et sur la base d'une méthode commune**, les études techniques et *socio-économiques* **et les analyses coûts-bénéfices** qui s'imposent afin de déterminer la taille et les caractéristiques **de toutes les** sous-fréquences susceptibles d'être coordonnées ou harmonisées à l'échelon communautaire; **demande à la Commission de veiller à ce que les États membres effectuent des analyses coûts-bénéfices afin d'identifier les fréquences susceptibles d'être harmonisées pour**

fournir des services paneuropéens bien définis ou des services interopérables au niveau communautaire, ainsi que pour déterminer l'attribution correspondante du spectre; demande également à la Commission de veiller à ce que l'approche coordonnée de l'utilisation du spectre n'exclue a priori aucun secteur ni ne crée de nouveaux obstacles à l'innovation;

Or. ro

Amendement 106
Werner Langen

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. invite instamment la Commission à **entreprendre**, en coopération avec les États membres, les études techniques et socioéconomiques qui s'imposent afin de déterminer la taille et les caractéristiques des sous-fréquences susceptibles d'être coordonnées ou harmonisées à l'échelon communautaire;

Amendement

18. invite instamment la Commission à **réaliser**, en coopération avec les États membres, les études techniques et socioéconomiques qui s'imposent afin de déterminer la taille et les caractéristiques des sous-fréquences susceptibles d'être coordonnées ou harmonisées à l'échelon communautaire. **Ces études devraient prendre en considération le fait que, en raison de l'évolution des possibilités techniques, le dividende n'est pas statique, et que l'introduction future d'évolutions techniques (DVB-T2 et MPEG4, par exemple) devrait permettre, à long terme, un partage par moitié de la bande UHF entre la radiodiffusion et les services mobiles à large bande;**

Or. de

Amendement 107
Alexander Alvaro, Jorgo Chatzimarkakis

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. invite instamment la Commission à entreprendre, en coopération avec les États membres, les études techniques et socioéconomiques qui s'imposent afin de déterminer la taille et les caractéristiques des sous-fréquences susceptibles d'être coordonnées ou harmonisées à l'échelon communautaire;

Amendement

18. Urges the Commission to undertake, in cooperation with the Member States, the appropriate technical and socio-economic studies to determine the size and characteristics of the sub-bands that could be coordinated or harmonised at Community level; ***ces études doivent tenir compte du fait que le dividende n'est pas statique, mais que le développement technologique est un processus continu et que l'application des nouvelles technologies doit permettre, à long terme, l'utilisation du spectre UHF tant pour les services de radiodiffusion que pour les services mobiles à large bande;***

Or. en

Amendement 108
Gunnar Hökmark

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. invite instamment la Commission à entreprendre, en coopération avec les États membres, les études techniques et socioéconomiques qui s'imposent afin de ***déterminer la taille et les caractéristiques des sous-fréquences susceptibles d'être coordonnées ou harmonisées*** à l'échelon communautaire;

Amendement

18. 18. invite instamment la Commission à entreprendre, en coopération avec les États membres, les études techniques et socioéconomiques qui s'imposent afin de ***parvenir à une approche commune*** à l'échelon communautaire;

Or. en

Amendement 109
Silvia-Adriana Țicău

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 bis. estime que, bien que la gestion du spectre relève de la compétence des États membres, seule une approche communautaire peut garantir l'utilisation efficace du spectre et l'exploitation maximale du dividende numérique pour les citoyens de l'Union; invite les États membres à veiller à ce que le spectre soit utilisé efficacement et, si ce n'est pas le cas, à limiter l'octroi de fréquences, voire à retirer celles qui ont déjà été attribuées;

Or. ro

Amendement 110
Paul Rübzig

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18a. reconnaît que l'exigence minimale pour des fréquences harmonisées dans le cas des services mobiles à large bande du spectre UHF est d'au moins 72 MHz dans la partie supérieure de la bande (790-862 MHz), mais qu'il convient de libérer d'autres fréquences au-dessous de cette limite pour les services mobiles à large bande, au moins à l'échelle nationale, dès lors que cela est possible et nécessaire;

Or. en

Amendement 111
David Hammerstein

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18a. demande à la Commission de mener une étude sur les conflits entre les utilisateurs de logiciels libres et les autorités de certification quant aux radios définies par logiciel;

Or. en

Amendement 112
Silvia-Adriana Țicău

Proposition de résolution
Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 ter. estime que la partie du spectre harmonisé au niveau communautaire et réservée aux services d'urgence devrait pouvoir donner accès aux technologies futures à haut débit pour la réception et la transmission d'informations nécessaires à la sauvegarde de la vie humaine grâce à une réponse plus efficace desdits services;

Or. ro

Amendement 113
David Hammerstein

Proposition de résolution
Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18b. demande à la Commission de proposer des mesures en vue de réduire

les responsabilités juridiques dans le cadre du fonctionnement du réseau maillé sans fil;

Or. en

Amendement 114
Angelika Niebler

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

Amendement

19. invite la Commission à soumettre au Parlement européen et au Conseil, dès lors que les études précitées auront été finalisées, et après consultation du groupe pour la politique en matière de spectre radioélectrique et de la Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications, et en tenant dûment compte des spécificités nationales, une proposition législative visant à l'adoption de mesures tendant à réserver et à coordonner, à l'échelon communautaire, des sous-bandes communes du dividende numérique;

supprimé

Or. de

Amendement 115
Silvia-Adriana Țicău

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

Amendement

19. invite la Commission à soumettre au Parlement européen et au Conseil, dès lors que les études précitées auront été finalisées, et après consultation du groupe pour la politique en matière de spectre

19. invite la Commission à soumettre au Parlement européen et au Conseil, dès lors que les études précitées auront été finalisées, et après consultation du groupe pour la politique en matière de spectre

radioélectrique et de la Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications, et en tenant dûment compte des spécificités nationales, une proposition *législative visant à l'adoption de mesures tendant à réserver et à coordonner, à l'échelon communautaire, des sous-bandes communes* du dividende numérique;

radioélectrique et de la Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications, et en tenant dûment compte des spécificités nationales, une proposition *de stratégie communautaire en vue d'instaurer une meilleure coordination de l'utilisation* du dividende numérique, *conformément aux plans de fréquences arrêtés au niveau international; estime que cette proposition doit être compatible avec les dispositions finales du "paquet" législatif relatif à un nouveau cadre réglementaire dans le domaine des communications;*

Or. ro

Amendement 116
Alexander Alvaro, Jorgo Chatzimarkakis

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. invite la Commission à soumettre **au Parlement européen et au Conseil**, dès lors que les études précitées auront été finalisées, et après consultation du groupe pour la politique en matière de spectre radioélectrique et de la Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications, et en tenant dûment compte des spécificités nationales, une proposition *législative visant à l'adoption de mesures tendant à réserver et à coordonner, à l'échelon communautaire, des sous-bandes communes* du dividende numérique;

Amendement

19. invite la Commission à soumettre dès lors que les études précitées auront été finalisées, et après consultation du groupe pour la politique en matière de spectre radioélectrique et de la Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications, et en tenant dûment compte des spécificités nationales, une proposition *visant à une meilleure coordination, à l'échelon communautaire, de l'utilisation* du dividende numérique *conformément à des plans de fréquence approuvés au niveau international;*

Or. en

Amendement 117
Herbert Reul

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. invite la Commission à soumettre **au Parlement européen et au Conseil**, dès lors que les études précitées auront été finalisées, et après consultation du groupe pour la politique en matière de spectre radioélectrique et de la Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications, et en tenant dûment compte des spécificités nationales, une proposition **législatif visant à l'adoption de mesures tendant à réserver et à coordonner, à l'échelon communautaire, des sous-bandes communes** du dividende numérique;

Amendement

19. 19. invite la Commission à soumettre dès lors que les études précitées auront été finalisées, et après consultation du groupe pour la politique en matière de spectre radioélectrique et de la Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications, et en tenant dûment compte des spécificités nationales, une proposition **visant à une meilleure coordination, à l'échelon communautaire, de l'utilisation** du dividende numérique **conformément à des plans de fréquence approuvés au niveau international**;

Or. en

Amendement 118
Anni Podimata

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. invite la Commission à soumettre au Parlement européen et au Conseil, **dès lors que** les études précitées auront été finalisées, et après consultation du groupe pour la politique en matière de spectre radioélectrique et de la Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications, et en tenant dûment compte des spécificités nationales, **une proposition législative visant à l'adoption de mesures tendant à réserver et à coordonner, à l'échelon communautaire, des sous-bandes communes** du dividende

Amendement

19. invite la Commission à soumettre au Parlement européen et au Conseil les études précitées **qui** auront été finalisées, , après consultation du groupe pour la politique en matière de spectre radioélectrique et de la Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications, et en tenant dûment compte des spécificités nationales, **en vue d'une meilleure coordination, au niveau communautaire, de l'utilisation** du dividende numérique;

numérique;

Or. fr

Amendement 119
Gunnar Hökmark

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. invite la Commission à soumettre **au Parlement européen et au Conseil**, dès lors que les études précitées auront été finalisées, et après consultation du groupe pour la politique en matière de spectre radioélectrique et de la Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications, et en tenant dûment compte des spécificités nationales, une proposition législative visant à l'adoption de mesures tendant à **réserver** et à coordonner, à l'échelon communautaire, des sous-bandes communes du dividende numérique;

Amendement

19. 19. invite la Commission à soumettre, dès lors que les études précitées auront été finalisées, et après consultation du groupe pour la politique en matière de spectre radioélectrique et de la Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications, et en tenant dûment compte des spécificités nationales, une proposition législative visant à l'adoption de mesures **non obligatoires** tendant à **harmoniser** et à coordonner, à l'échelon communautaire, des sous-bandes communes du dividende numérique;

Or. en

Amendement 120
Paul Rübige

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. invite la Commission à soumettre au Parlement européen et au Conseil, dès lors que les études précitées auront été finalisées, et après consultation du groupe pour la politique en matière de spectre radioélectrique et de la Conférence européenne des administrations des postes

Amendement

19. 19. invite la Commission à soumettre, dès lors que les études précitées auront été finalisées, et après consultation du groupe pour la politique en matière de spectre radioélectrique et de la Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications, et en tenant dûment

et télécommunications, et en tenant dûment compte des spécificités nationales, une proposition législative visant à l'adoption de mesures tendant à réserver et à coordonner, à l'échelon communautaire, des sous-bandes communes du dividende numérique;

compte des spécificités nationales, une proposition législative visant à l'adoption de mesures **non obligatoires** tendant à réserver et à coordonner, à l'échelon communautaire, des sous-bandes communes du dividende numérique; **souligne qu'il convient de prévoir une sous-bande pour les services mobiles à large bande à partir de 790-862 MHz;**

Or. en

Amendement 121
Werner Langen

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. invite la Commission à soumettre au Parlement européen et au Conseil, dès lors que les études précitées auront été finalisées, et après consultation du groupe pour la politique en matière de spectre radioélectrique et de la Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications, et en tenant dûment compte des spécificités nationales, une proposition législative visant à l'adoption de mesures tendant à réserver et à coordonner, à l'échelon communautaire, des sous-bandes communes du dividende numérique;

Amendement

19. invite la Commission à soumettre au Parlement européen et au Conseil, dès lors que les études précitées auront été finalisées, et après consultation du groupe **de haut niveau** pour la politique en matière de spectre radioélectrique (**RSPG**) et de la Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications, et en tenant dûment compte des spécificités nationales, une proposition législative visant à l'adoption de mesures tendant à réserver et à coordonner, à l'échelon communautaire, des sous-bandes communes du dividende numérique **qui conviennent à des services mobiles à large bande. Une première sous-bande devrait être prévue pour le domaine des fréquences 790–862 MHz, lequel devra être élargi aussitôt que de nouvelles fréquences seront libérées, en vue d'atteindre l'objectif, fixé à long terme, d'un partage par moitié du spectre entre la radiodiffusion et les services mobiles à large bande.**

Amendement 122
Paul Rübzig

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19a. estime qu'un regroupement dans la bande UHF doit s'appuyer sur une approche de bas en haut selon les spécificités des marchés nationaux tout en garantissant que l'harmonisation au niveau communautaire a lieu partout où elle s'accompagne d'une valeur ajoutée indéniable;

Or. en

Amendement 123
Nikolaos Vakalis

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 bis. invite instamment la Commission à coopérer autant que possible avec les pays voisins des 27 États membres de l'UE, afin que ces pays adoptent des cartes de fréquences similaires ou coordonnent avec l'UE la répartition de leurs fréquences afin d'éviter les interférences dans le fonctionnement des applications en matière de télécommunications;

Or. el